

Délibération n° 2019-03-25

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 20 juin 2019

Objet

Approbation de la
révision du Plan local
d'urbanisme (PLU) de
Champeix

Rapporteur

COSTON David

Date de convocation

13 juin 2019

**Date d'affichage du
compte rendu**

28 juin 2019

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 125
Présents : 78
Votants : 87
Pour : 87
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
		COLLET Jean-Pierre
THEVENET Émilie (S)	CORRE Jean-Marie	
COSTE Yves	COSTON David	COSTON Marie
CREGUT François		DABERT Jean-Claude
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	
	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)		FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	FARGEIX Jeanine (S)
GAUDRIAULT Damien		
		GRÉGOIRE Nathalie
		GUILLAUME Julien
		IGONIN Bernard
JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc	MAGAUD Hervé (S)
	LOUBINOX Nathalie (S)	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude		
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		
POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)	

Absents ayant donné pouvoir (9) : CORREIA Emmanuel à BACQUET Jean-Paul, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GUEUGNOT Jean-Pierre à RAVEL Pierre, LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, PAILLONCY Brigitte à BARRÉ Annick, PÉTHEIL Sandra à BLANJARD Michel, POMEL Michel à DYNDAS Éric, SALVINI Luc à ALETON Danièle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, GARNAVAULT Philippe, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ZANIN Nathalie.

Absents (38) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BESSON Jean-Louis, BONNAFOUX Daniel, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, ESPEIL Michel, GAUTHIER Isabelle, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GOYON Guy, GREGORIS Cécile, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MEALLET Roger-Jean, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NICOLLET Michel, NÔ Lucien, NUÑEZ Aurélia, OLIVIER Christian, ROCHE Roger, RODDIER Gilles, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-11 à L. 153-26 ;

VU la délibération du Conseil municipal de Champeix en date du 7 juillet 2009 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme lors du Conseil municipal de Champeix du 12 décembre 2012 ;

VU la délibération du Conseil municipal de Champeix en date du 27 avril 2017 autorisant l'Agglo Pays d'Issoire à reprendre la procédure de révision du Plan local d'urbanisme en cours ;

VU la délibération du Conseil municipal de Champeix en date du 13 décembre 2016 approuvant le bilan de concertation et arrêtant le projet de Plan local d'urbanisme ;

VU l'avis des personnes publiques associées ;

VU l'avis tacite de l'Autorité environnementale ;

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 6 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le 7 juillet 2009, le Conseil municipal de Champeix a prescrit la révision du PLU avec pour objectifs :

- la réflexion sur les zones Anc ;
- la possibilité d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation ;
- la prise en compte du PPRI ;
- la protection accrue de certaines zones N situées hors du périmètre de la ZPPAUP ;
- l'inscription d'emplacements réservés (zone de loisirs de la Peyrouse) ;
- l'adaptation du règlement communal d'urbanisme existant ;

CONSIDÉRANT que, conformément au Code de l'urbanisme, le projet a été transmis le 23 décembre 2016 aux personnes publiques associées, et qu'au cours de cette phase de consultation, l'Agglo Pays d'Issoire a reçu :

- 2 avis favorables avec réserves de l'État et de la Chambre d'agriculture ;
- 3 avis favorables dont celui de la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) ;

CONSIDÉRANT que l'avis des partenaires n'ayant pas transmis de document (délibération ou équivalent) dans les trois mois suivant la réception du dossier du PLU arrêté est réputé favorable, et que l'avis de l'Autorité environnementale est un avis tacite réputé sans observation ;

CONSIDÉRANT que ce projet a ensuite fait l'objet d'une enquête publique du 11 septembre au 12 octobre 2017 à la mairie de Champeix, et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que, suite à la phase de consultation et d'enquête publique, le dossier a été modifié afin de répondre aux demandes des partenaires et du commissaire enquêteur ;

CONSIDÉRANT que les modifications précitées ont fait l'objet de discussions en commissions le 21 décembre 2017 et le 29 mai 2019, et qu'elles sont annexées à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du dossier relatif à la révision du PLU est consultable auprès du service Planification de l'Agglo Pays d'Issoire et qu'un lien de téléchargement a été transmis aux conseillers communautaires par mail avant le conseil communautaire (dossier disponible sur le site Internet de l'Agglo Pays d'Issoire dans la rubrique Urbanisme / Documents soumis à l'approbation du Conseil communautaire) ;

CONSIDÉRANT que le projet est prêt à être approuvé, et que le dossier de révision du Plan local d'urbanisme de Champeix comprend :

- un rapport de présentation ;
- un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- un règlement ;
- un plan de zonage ;
- la liste des emplacements réservés ;
- les orientations d'aménagement et de programmation ;
- des annexes ;

CONSIDÉRANT que le dossier relatif à la révision du PLU de Champeix est tenu à la disposition du public à l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie, aux heures et jours d'ouverture au public, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que la délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver la révision du Plan local d'urbanisme de Champeix.

Le Plan local d'urbanisme deviendra exécutoire après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État, sous réserve de l'accomplissement de mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 09/07/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09/07/2019